

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2023 03 20- 08 : Budget annexe
« Politique locale de l'habitat » de la commune
nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice 2022.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4),Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 issus du compte administratif du budget annexe « Politique locale de l'habitat » de la commune :

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N , c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.

Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître

Résultat 2022	
Excédent de fonctionnement	33 179, 30
Besoin de financement	- 125 486, 97
Résultat de clôture	-92 307, 67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20- 08 : Budget annexe
« Politique locale de l'habitat » de la commune
nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice 2022.

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du budget annexe « Politique locale de l'habitat »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	33 179,30
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée
Dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Politique locale de l'habitat » de la commune comme précédemment expo

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

24 MARS 2023

et de la publication en mairie le

24 MARS 2023

Le secrétaire

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-08 Budget annexe Politique Locale de

Objet de l'acte : l'Habitat de la commune nouvelle de Vaugneray - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

.....
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023032008_08

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032008_08-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 8.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032008_08-DE-1-1_1.pdf)